



#àvos côtés



Vous êtes **victime** d'un des faits suivants **sur une de vos parcelles, exploitation** :

- Vol
- Vol avec dégradations légères (câbles coupés, tuyaux sectionnés, réservoir forcé,.....)
- Dégradations légères (préjudice < à 500 €)

Vous n'avez pas le temps de vous déplacer pour déposer plainte

Une **procédure simplifiée** a été mise en place pour vous **dans le département du Gers**

Sur place :
Ne touchez à rien, et appelez le 17



La patrouille procède aux constatations



La plainte est prise manuellement sur place grâce à un modèle simplifié. Le **récépissé de dépôt de plainte est remis Immédiatement.**

Une copie de la plainte peut-être remise ou envoyée ultérieurement.

